

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 24 novembre 2025, à 20 h, à la Maison Saint-Louis située au 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Frederick Groulx, Marc-André Savaria, Geneviève Labrecque, Carine Durocher, Caroline Charland, Natalie Parent et Gaétan Marcil, formant quorum sous la présidence de madame la mairesse suppléante Brigitte Collin.

Absence motivée : Monsieur le maire Martin Damphousse

Sont également présents : M. Joel Bélanger, *directeur général*
Mme Mylène Rioux, *directrice adjointe des Services juridiques et greffière*

- Remise des mérites « Varennes en fleurs »

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES (SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Demande de précision quant aux renseignements personnels et confidentiels de la Ville communiqués par la MRC de Marguerite-D'Youville au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec ;
- Demande de précision quant à la nomination des patrouilleurs neige en période hivernale;
- Demande d'information quant à l'autorisation du paiement de la quote-part 2026 de la Communauté métropolitaine de Montréal;
- Demande de précision quant au calendrier des activités des membres du conseil pour les mois de novembre et de décembre;
- Demande d'information quant à l'accessibilité du calendrier des activités des membres du conseil;
- Demande de précision quant à la demande de réaménagement du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales 2025-2028;
- Demande d'information quant aux règlements RM-VAR-204 concernant la circulation, RM-VAR-205 sur le stationnement de nuit en période hivernale, 529 concernant les nuisances, 798 sur le déneigement des aires de stationnement privées et 985 relatif à la signalisation visés par le mandat d'application des patrouilleurs neige;
- Demande de clarification quant au budget alloué aux Services récréatifs et communautaires en lien avec les OBNL qui œuvrent auprès des tout-petits.

Fin de la première période de questions.

DÉPÔTS

Dépôt – Mouvement de personnel

La greffière prend acte du dépôt du *Rapport de mouvement de personnel – Embauches du personnel* numéro MP-2025-11 préparé par le Service des ressources humaines en date du 29 et 31 octobre 2025.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

2025-274

Approbation du procès-verbal Séance ordinaire 1^{er} octobre 2025

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} octobre 2025, tel que présenté par la directrice adjointe des Services juridiques et greffière.

ADOPTÉE.

2025-275

Approbation du procès-verbal Séance extraordinaire 8 novembre 2025

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 8 novembre 2025, tel que présenté par la directrice adjointe des Services juridiques et greffière.

ADOPTÉE.

2025-276

Approbation des comptes – Octobre 2025

IL est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Frederick Groulx
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER la liste des comptes à payer, soit 16 969 453,63 \$ au fonds d'administration, 1 543 326,09 \$ au fonds des dépenses en immobilisation, pour un total de 18 512 779,72 \$, préparée et déposée par la directrice adjointe du Service des finances et trésorière adjointe pour le mois d'octobre 2025.

Certificat de la trésorière numéro 4066

ADOPTÉE.

2025-277

Demande d'autorisation de transferts budgétaires pour 2025

CONSIDÉRANT que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER des transferts budgétaires pour l'année 2025 de 276 798 \$ au fonds d'administration et de 40 375 \$ en projets d'investissements, conformément aux documents déposés par la directrice du Service des finances et trésorière en date du 20 novembre 2025 et joints à la présente.

ADOPTÉE.

RÈGLEMENTS

2025-278 Adoption – Règlement 631-56 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes pour l'année 2026

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du règlement dans les délais requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement 631-56 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes pour l'année 2026.

ADOPTÉE.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

2025-279 Subvention au Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale de la MRC de Marguerite-D'Youville 117-119, rue Sainte-Anne

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement 747 établissant un programme d'aide à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial sur le territoire de la Ville de Varennes en vertu duquel la Ville et le ministère de la Culture et des Communications accordent aux propriétaires d'un bâtiment admissible une subvention pour la réalisation de travaux de restauration;

CONSIDÉRANT la demande de subvention aux propriétaires du 117-119, rue Sainte-Anne à la MRC dans le cadre du Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale;

CONSIDÉRANT que la Ville ainsi que la MRC ont constaté que toutes les conditions requises au versement de la subvention étaient rencontrées;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement en date du 27 octobre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher APPUYÉ par madame la conseillère Caroline Charland ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le versement d'une aide financière à la restauration patrimoniale de 16 763,36 \$ aux propriétaires du 117-119, rue Sainte-Anne pour la restauration du balcon avant;

DE PARTAGER la dépense entre la Ville et la MRC selon les montants suivants :

- Un montant de 6 705,34 \$ sera financé par le fonds patrimonial de la Ville;

- Un montant de 10 058,02 \$ sera avancé par la Ville jusqu'au versement de la contribution du ministère de la Culture et des Communications, par la MRC, à la Ville.

Certificat de la trésorière numéro 4063

ADOPTÉE.

**2025-280 Subvention au Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale de la MRC de Marguerite-D'Youville
211, rue Sainte-Anne**

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement 747 établissant un programme d'aide à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial sur le territoire de la Ville de Varennes en vertu duquel la Ville et le ministère de la Culture et des Communications accordent aux propriétaires d'un bâtiment admissible une subvention pour la réalisation de travaux de restauration;

CONSIDÉRANT la demande de subvention des propriétaires du 211, rue Sainte-Anne à la MRC dans le cadre du Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale;

CONSIDÉRANT que la Ville ainsi que la MRC ont constaté que toutes les conditions requises au versement de la subvention étaient rencontrées;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement en date du 14 octobre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le versement d'une aide financière à la restauration patrimoniale de 7 588,35 \$ aux propriétaires du 211, rue Sainte-Anne pour la fabrication de certaines fenêtres en bois;

DE PARTAGER la dépense entre la Ville et la MRC selon les montants suivants :

- Un montant de 3 035,34 \$ sera financé par le fonds patrimonial de la Ville;
- Un montant de 4 553,01 \$ sera avancé par la Ville jusqu'au versement de la contribution du ministère de la Culture et des Communications, par la MRC, à la Ville.

Certificat de la trésorière numéro 4064

ADOPTÉE.

**2025-281 Subvention au Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale de la MRC de Marguerite-D'Youville
2957, rang de Picardie**

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement 747 établissant un programme d'aide à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial sur le territoire de la Ville de Varennes en vertu duquel la Ville et le ministère de la Culture et des Communications accordent aux propriétaires d'un bâtiment admissible une

subvention pour la réalisation de travaux de restauration;

CONSIDÉRANT la demande de subvention du propriétaire du 2957, rang de Picardie à la MRC dans le cadre du Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale;

CONSIDÉRANT que la Ville ainsi que la MRC ont constaté que toutes les conditions requises au versement de la subvention étaient rencontrées;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement en date du 21 octobre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le versement d'une aide financière à la restauration patrimoniale de 33 423,23 \$ au propriétaire du 2957, rang de Picardie pour la pose d'une toiture à la canadienne en galvalume, sur le versant sud-est du bâtiment;

DE PARTAGER la dépense entre la Ville et la MRC selon les montants suivants :

- Un montant de 13 369,29 \$ sera financé par le fonds patrimonial de la Ville;
- Un montant de 20 053,94 \$ sera avancé par la Ville jusqu'au versement de la contribution du ministère de la Culture et des Communications, par la MRC, à la Ville.

Certificat de la trésorière numéro 4065

ADOPTÉE.

2025-282 Autorisation de paiement – Sel de déglacage des chaussées pour la saison 2025-2026 – Regroupement d'achat UMQ 2023-2027

CONSIDÉRANT la résolution 2023-151, laquelle confie à l'Union des Municipalités du Québec (ci-après nommée « UMQ ») le mandat de procéder aux appels d'offres annuels pour l'achat regroupé de sel de déglacage des chaussées 2023-2027;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions de l'appel d'offres # CS-20252026 publié par l'UMQ, octroyant le contrat à Selto distribution inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 20 octobre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Frederick Groulx
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le paiement de 243 304,58 \$, incluant les taxes, à Selto distribution inc., pour le contrat de fourniture de sel de déglacage des chaussées de la saison 2025-2026, octroyé par l'UMQ lors de l'appel d'offres # CS-20252026.

Certificat de la trésorière numéro 4062

ADOPTÉE.

2025-283

Demande de subvention – Réaménagement du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville – Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales 2025-2028

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du génie en date du 17 novembre 2025;

CONSIDÉRANT que le Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (ci-après nommé « PRACIM ») 2025-2028 vise à soutenir la réaffectation, la réfection, la construction et l'agrandissement de bâtiments municipaux, qu'ils soient à vocation municipale ou communautaire, afin de résoudre des problématiques importantes associées à leur état ou de remédier à leur absence;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du Guide du PRACIM 2025-2028 et s'engagent à respecter toutes les modalités qui s'appliquent;

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage, si elle obtient une aide financière pour le projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'entretien régulier, de maintien et de fonctionnement du bâtiment subventionné pour atteindre ou même prolonger sa durée de vie;

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes confirme, si elle obtient une aide financière pour le projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM 2025-2028 associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service du génie, Monsieur Pier-Luc Millette, représente la Ville auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque

APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur Pier-Luc Millette, directeur du Service du génie, ou en son absence madame Caroline Gagnon, chargée de projets et coordonnatrice municipale adjointe de sécurité civile du Service du génie à signer pour et au nom de la Ville de Varennes, tout document relatif à la demande de réaménagement du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales 2025-2028.

ADOPTÉE.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2025-284 Mandat pour l'application du règlement RM-VAR-204 concernant la circulation, RM-VAR-205 sur le stationnement de nuit en période hivernale, 529 concernant les nuisances, 798 sur le déneigement des aires de stationnement privées et 985 relatif à la signalisation Patrouilleurs neige

IL est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par madame la conseillère Caroline Charland
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE MANDATER messieurs Richard Downey et Samuel Fournier pour l'application des règlements RM-VAR-204 concernant la circulation, RM-VAR-205 sur le stationnement de nuit en période hivernale, 529 concernant les nuisances, 798 sur le déneigement des aires de stationnement privées et 985 relatif à la signalisation;

D'AUTORISER messieurs Richard Downey et Samuel Fournier à émettre des constats d'infractions en vertu des règlements cités au premier paragraphe.

ADOPTÉE.

2025-285 Communication de renseignements au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) MRC de Marguerite-D'Youville

CONSIDÉRANT que la MRC de Marguerite-D'Youville (ci-après nommée « MRC ») est partie à une entente avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (ci-après nommé « MAPAQ »), intitulée Entente relative à la communication de renseignements de nature personnelle et confidentielle à une municipalité régionale de comté, signée le 11 avril 2024;

CONSIDÉRANT que cette entente vise à favoriser le développement des activités agricoles ou la protection du territoire agricole, notamment par le partage de renseignements confidentiels et personnels relatifs aux exploitations agricoles enregistrées auprès du MAPAQ;

CONSIDÉRANT que les renseignements visés sont détaillés à l'annexe 1 de l'entente et comprennent, entre autres, des données de localisation, de production végétale et animale, de revenus agricoles, de mise en marché, d'agrotourisme et de tenure des unités d'évaluation;

CONSIDÉRANT que ces renseignements sont détenus par la MRC mais appartiennent aux municipalités locales de son territoire;

CONSIDÉRANT que la communication de ces renseignements est encadrée par les dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, notamment l'article 41.2, et par les obligations de sécurité prévues à la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Frederick Groulx
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la MRC de Marguerite-D'Youville à communiquer au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec les renseignements personnels et confidentiels identifiés à l'annexe 1 de l'entente conclue entre la MRC et le MAPAQ, dans le respect des modalités prévues à ladite entente.

ADOPTÉE.

2025-286

Appui de la Ville de Varennes – Grande semaine des tout-petits – Collectif petite enfance

CONSIDÉRANT que la dixième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 17 au 23 novembre 2025;

CONSIDÉRANT que la résolution est demandée à la première séance du nouveau conseil après les élections, bien que la Grande semaine des tout-petits se soit terminée le 23 novembre 2025;

CONSIDÉRANT que tous les tout-petits devraient pouvoir jouir de conditions de vie leur permettant de développer leur plein potentiel;

CONSIDÉRANT que cette semaine se tient sous le thème « 10 ans d'ascension et encore tant à gravir ! Ensemble, offrons à chaque tout-petit les moyens d'atteindre son sommet »;

CONSIDÉRANT que la Grande semaine des tout-petits vise notamment à :

- Informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- Sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;
- Mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;
- Briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
- Mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

CONSIDÉRANT que les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité de vie et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont une incidence directe sur les enfants de tout âge;

CONSIDÉRANT que les municipalités, en tant que gouvernements de proximité, ont pour mandat de soutenir les organismes de la communauté venant en aide aux jeunes familles;

CONSIDÉRANT que les villes ont le pouvoir d'agir sur les conditions de vie des jeunes familles en élaborant des programmes et des politiques leur étant destinés et visant à leur offrir des services accessibles et adaptés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Caroline Charland

APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE MANDATER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, la mairesse suppléante, pour proclamer verbalement la semaine du 17 au 23 novembre 2025, la Grande semaine des tout-petits;

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, la mairesse suppléante, à procéder au lever du drapeau thématique de la Grande semaine des tout-petits, et du drapeau Municipalité amie des enfants, et invite les membres du conseil à porter le carré-doudou le lundi 17 novembre 2025, qui marquera le début des festivités de la Grande semaine des tout-petits.

ADOPTÉE.

**2025-287 Communauté métropolitaine de Montréal
Quote-part provisoire 2026**

IL est proposé par madame la conseillère Carine Durocher
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la directrice du Service des finances et trésorière à payer 670 128 \$ à la Communauté métropolitaine de Montréal représentant la quote-part provisoire 2026 de la Ville de Varennes, comprenant un montant de 4 075 \$ pour le service 211.

D'AJUSTER le montant de la quote-part en fonction des données réelles à venir.

Certificat de la trésorière numéro 4069

ADOPTÉE.

**2025-288 Calendrier des activités des membres du conseil – Novembre et décembre 2025
Autorisation de dépenses**

IL est proposé par monsieur le conseiller Frederick Groulx
APPUYÉ par madame la conseillère Caroline Charland
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER les dépenses reliées à la présence des élus aux différentes activités, répertoriées aux calendriers pour les mois de novembre et décembre 2025, tel qu'annexés à la présente.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Dépôt par les employés de SODEM d'un document à l'intention des membres du conseil relativement au contrat de celui-ci avec la Ville;
- Demande d'information quant à la gestion des plateaux pour les organismes de la Ville;

- Dépôt d'un document à l'intention des membres du conseil concernant la possibilité d'aménager un espace afin d'y installer des vélos stationnaires et des tapis roulants au bénéfice des aînés;
- Demande de suivi auprès de la compagnie BauVal relativement aux activités de camionnage nocturne;
- Demande d'information quant aux solutions envisagées par la Ville pour cesser le remblayage excessif sur un terrain privé;
- Demande de suivi sur la vente des terrains où étaient situés les anciens ateliers municipaux;
- Demande de suivi quant à la tenue d'une rencontre avec la Ville et les résidents du chemin de la Butte-aux-Renards relativement au transport lourd;
- Demande d'information quant à l'entretien de l'immeuble situé au 4295, chemin de la Baronnie;
- Demande d'information concernant la compagnie responsable des travaux de scellant d'asphalte sur le chemin de la Butte-aux-Renards.

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 21 h 42.

La mairesse suppléante,

*La directrice adjointe des Services
juridiques et greffière,*

Brigitte Collin

Mylène Rioux, OMA